



Succession de ma grand-mère

Par **lolotte0710**, le **18/02/2009** à **16:48**

Bonjour,
Je viens d'être contacté par un cabinet de recherches d'héritiers et de généalogie.
Ce dernier m'a appris que ma grand-mère paternelle est décédée en août 2008. Compte tenu que mon père est décédé en 1977, je suis donc héritière avec sa soeur. Mon grand-père est toujours vivant et je viens de reprendre contact avec lui qui est en maison de retraite (je ne l'avais pas vu depuis 1977). Le cabinet de recherches vient de m'adresser des papiers à remplir et m'indique qu'il prend 30 % de l'héritage.
Je ne sais donc pas si je dois y répondre ou prendre directement contact avec le notaire. De bons rapports se sont à nouveau installés avec mon grand-père, mais vu son âge avancé (89 ans) je ne souhaite pas le tracasser avec ça et surtout il n'a plus de rapport avec ma tante.
Merci de m'apporter toutes informations à ma démarche.

Par **losvegos**, le **20/02/2009** à **11:59**

bonjour,
ne signez **rien** et adressez vous au notaire qui a ouvert la succession
de plus il faudra vous renseigner sur le régime matrimonial de vos grands parents...
demandez conseil au notaire de la succession : les conseils sont en principe GRATUITS (en tout cas ils l'ont toujours été dans les études où j'ai effectué mes stages !).
bien à vous

Par **lolotte0710**, le **20/02/2009** à **13:49**

merci beaucoup de votre réponse.
Je viens d'en savoir un peu plus sur mon grand père par

la tutelle, et je ne signerai donc rien. rnMerci encore